



Code de vie

Février 2010

Ce que nous t'offrons

Des difficultés personnelles t'ont amené à faire une demande dans une maison d'hébergement et tu as choisi Espace vivant /Living room. De notre côté, nous avons accepté de t'accueillir, car nous avons reconnu ta volonté de faire face à tes difficultés et de travailler à les résoudre.

Nous nous engageons donc, en fonction de nos limites, à t'offrir tout le soutien dont tu auras besoin pour améliorer ta situation. Nous nous engageons également à le faire dans le respect de ton rythme et de tes objectifs personnels.

Ce que nous attendons de toi

Nous attendons de toi que:

- Tu identifies tes **objectifs** de séjour;
- Tu tentes **activement** de les réaliser;
- Tu t'**impliques** dans la maison;
- Tu rencontres ton intervenant attitré au moins une fois par semaine pour les **suivis hebdomadaires**.
- Tu agisses de façon **respectueuse** envers les autres jeunes, les intervenants, les visiteurs, le voisinage et l'ensemble de la maison.

Nous attendons de toi que :

- En tout temps, tu agisses de façon respectueuse avec les autres résidents, les intervenants, les visiteurs et le voisinage;
- Tu respectes le fonctionnement de la maison;
- Tu respectes les lieux physiques.



Espace vivant /Living room étant un milieu de vie regroupant plusieurs personnes qui n'ont pas choisi de vivre ensemble et qui sont ici de façon temporaire, il est nécessaire d'établir des règles de fonctionnement. L'ensemble des règles qui te sont présentées dans les pages suivantes a pour principal objectif d'assurer la sécurité de chacun et une qualité de vie agréable pour tous.



Système d'avertissements

Tout manquement au code de vie peut mener à un rappel à l'ordre, à un avertissement, à une perte de privilèges, à une suspension, ou à une expulsion, dépendant de la gravité de l'acte commis.

Quatre *rappels à l'ordre* mènent directement à un avertissement, quelque soit la nature de ceux-ci.

Quatre *avertissements* mènent directement à l'expulsion, quelque soit la nature de ceux-ci.

Les découchages

Concernant les découchages, les deux premières semaines, tu peux découcher soit le vendredi ou le samedi. Ensuite, tu peux découcher les deux journées si tu en as l'autorisation.

- Tu devras en faire la demande au moins 24 heures à l'avance;
- Tu devras nous indiquer l'endroit où tu souhaites découcher, qui fera le transport.
- Nous devons informer tes parents ou responsables légaux de ton désir de découcher et de l'endroit où tu comptes le faire et qui fera ton transport. Ceux-ci devront autoriser ton découchage et ton transport. En cas de refus de leur part, tu ne pourras pas découcher.

Le fait de découcher n'efface pas tes responsabilités et obligations : tâches, travail, école, activités de la maison d'hébergement, etc.

Si nous constatons que le fait de découcher a un impact négatif sur ton séjour, nous pourrions réévaluer ton droit à découcher ou, à tout le moins, limiter leur nombre et les endroits où tu peux le faire.

Découchage non autorisé

La **première fois** que tu découches sans autorisation :

- Tu perds tes deux prochains découchages
- Tu recevras un avertissement

La **seconde fois** que tu découches sans autorisation:

- Tu seras suspendu
- Tu reçois un autre avertissement

Le **troisième** découchage non autorisé :

- Nous te demanderons de quitter la maison.

La télévision et jeux vidéos

- Du lundi au jeudi: De 16h00* à 22h00.
- Vendredi : de 16h00* à 24h00.
- Samedi : Jusqu'à midi en AM.15h00 *à 24h00 en soirée.
- Dimanche : Jusqu'à midi en AM 15h00* à 22h00 en soirée.

*Note : La télévision reste fermée pendant les heures de repas et pendant les tâches de semaines, ainsi que durant les activités du lundi et du mercredi. Les intervenants peuvent interdire l'accès à la télévision tout dépendant de votre participation et implication.

Ordinateur

- Tu auras accès aux ordinateurs du lundi au jeudi de 19h00 à 21h00. Excepté les lundis et les mercredis durant la réunion des jeunes et l'activité de groupe. Cependant, tu pourras aller sur les ordinateurs jusqu'à 21h30, après la rencontre et l'activité de groupe si tout s'est bien déroulée. Les intervenants peuvent interdire l'accès aux ordinateurs tout dépendant de votre participation et implication.
- Le vendredi : 19h00 à 24h00
- Le samedi : jusqu'à 12h00 et de 15h00 à 24h00
- Le dimanche : jusqu'à 12h00 et de 15h00 à 21h00

- Si nous avons preuve qu'un jeune utilise l'ordinateur de manière inadéquate en utilisant des sites non approuvés par EVLR aura comme conséquence une perte temporaire de temps d'ordinateur.

L'électronique

Cellulaire, message text, lecteur de disque compact, MP3, Ipod, blackberry etc: durant les démarches, les réunions, les activités de groupe et les repas, ils ne seront pas autorisés afin de permettre la communication.

Mini chaîne stéréo : Si tu n'as pas d'écouteurs, tu devras t'assurer que nous n'entendons pas ta musique du corridor. Après 22h00 la semaine, 24h00 la fin de semaine, tu devras éteindre.

-Lors du dîner, la musique sera tolérée à un niveau raisonnable.

-Lors du souper, aucune musique ne sera tolérée.

Laptop, PSP: ne sont pas tolérés sauf exception pour des travaux scolaires. L'utilisation doit être faite dans la salle de réunion. Il n'est pas possible d'utiliser un laptop dans les chambres, il doit se retrouver dans le bureau des intervenants.

Prise de photos, vidéos sans l'autorisation des intervenants seront interdits sans quoi nous serons dans l'obligation de confisquer le tout (appareil photos, vidéos, cellulaires...).

Le fonctionnement de la maison

À tous les repas, tu es responsable de:

- Desservir ta place;
- Rincer et placer ta vaisselle dans le lave-vaisselle;
- Rincer, sécher et ranger ton napperon;
- Aider les autres résidents à nettoyer la cuisine.

À toutes les semaines, tu auras l'occasion d'apprendre les rudiments de la cuisine en t'impliquant dans la préparation des repas avec l'aide d'un intervenant. Ton implication sera d'un minimum de 2 repas par semaine selon le nombre de résidents dans la maison.

Présence aux repas

Tu dois être présent à un minimum de trois soupers par semaine. Pour des motifs valables (travail, école, démarches), nous pouvons te garder une assiette. En tout temps, tu dois nous avvertir si tu ne viens pas souper.

Sur les heures de repas, les jeunes doivent être assis à la table jusqu'à la fin du repas.

Repas	Semaine	Fin de semaine
Déjeuner	Avant 9h00	Avant 13h00
Dîner	11h30 à 13h00	Avant 13h00
Souper	17h30 à 18h30	17h30 à 18h30

Collation

-Tu peux prendre une collation de fruits, légumes, fromage et yogourt en tout temps.

-Tu peux prendre une collation en après-midi et en soirée. Sur semaine, **entre 15h30 et 16h30 et entre 20h30 et 21h30.** La fin de semaine, **entre 15h30 et 16h30 en après-midi et au besoin en soirée jusqu'à 23h00.**

Note: Il est interdit de manger et de conserver de la nourriture dans les chambres, tu ne peux pas apporter des repas du restaurant à EVLR et tu dois **partager** ce que tu apportes de l'extérieur.

L'habillement et l'hygiène

En tout temps, tu dois être **vêtu décent** (ex : pas de décolleté, boxer à la vue, pas de chandail étant à l'encontre des valeurs de EVLR) et tu dois accorder une **grande importance** à ton **hygiène personnelle** ainsi qu'à celle de l'**environnement** dans lequel tu vis.

Ces aspects ce doivent d'être *propres* et *soignés* pour avoir une vie de groupe saine. Nous interviendrons si nous croyons que tu as besoin d'aide de ce coté.

Tu ne peux pas te faire des piercings, des tatoues permanents et des teintures à EVLR.

Si tu souhaite un tatoue, un piercing ou une teinture, tu dois avoir l'autorisation de tes parents et le faire en dehors d'EVLR.

L'entretien de la maison

Ménage quotidien:

Le lundi soir, une tâche est assignée à chacun pour la semaine qui suit. Tu dois faire cette tâche entre **18h30 et 19h00**.

Le samedi tu es libéré de ta tâche.

Entretien des chambres:

À tous les jours, tu dois **faire ton lit** et **ranger tes effets personnels**. La fin de semaine, le **ménage complet** (aspirateur, laver le plancher, rangement des vêtements) de ta chambre doit être fait soit le samedi ou le dimanche entre 13h00 et 15h00 ou le vendredi si tu quittes pour la fin de semaine.



Réunion des résidents et activités de groupe

Chaque lundi à 19h, il y a la réunion des résidents et chaque mercredi à 19h, il y a l'activité de groupe. Ces rencontres sont des moments privilégiés pour échanger avec les autres à propos de la vie de groupe,

Possession de drogues et d'alcool dans la maison (terrain inclus) ou lors de sorties extérieures en groupe avec EVLR

Vente, sollicitation dans le but de vendre de la drogue ou de l'alcool

Consommation dans la maison

Cela **est strictement interdit**. Si nous avons de bonnes raisons de croire que tu t'adonnes à ce type d'activité ou que tu as consommé dans la maison, nous pourrions mettre fin à ton séjour.

Consommation de drogues ou d'alcool à l'extérieur de la maison

Il **est interdit** de revenir à la maison en état de consommation.

- Si tu reviens à la maison en consommation, l'accès à la maison pourrait t'être refusé et/ou l'accès aux autres membres du groupe. Si tu devais résister et insister pour entrer, on se verra obligé d'appeler tes parents pour que tu quittes pour la nuit ou plus.
- Si tu deviens agressif ou violent, l'intervenant en place se verra dans l'obligation d'appeler la police. Ce serait également une possibilité de mettre fin à ton séjour.

Contacts physiques et relations sexuelles

La sexualité est une chose belle et normale qui exige cependant l'accès à une certaine intimité. Dans une maison d'hébergement, la chose n'est pas possible. Par conséquent, par respect pour les autres, **il est interdit** d'avoir des contacts physiques, c'est-à-dire des baisers prolongés, des massages, des étreintes amoureuses, des relations sexuelles à EVLR (dans la maison et sur le terrain de l'organisme). Si cela devait arriver, tu auras un **ultime** avertissement. Si cela devait arriver encore, ce sera la fin de ton séjour.

De plus, se chamailler n'est pas toléré lorsque la situation peut blesser ou intimider un des jeunes et/ou intervenants.

Les règles de base et leurs conséquences

Violence physique ou menace:

Aucune violence physique ou menace ne seront toléré à EVLR. De tels comportements entraîneront une suspension ou une expulsion immédiate.

Violence verbale :

La violence verbale n'est pas acceptée à EVLR. Un comportement comme celui-là entraîne un avertissement et peut mener à une suspension ou à une expulsion s'il y a répétition.

Arme:

Il est interdit d'avoir en ta possession une arme (blanche ou à feu) ou du matériel pouvant causer des blessures. Si tu en possèdes, tu dois le remettre à l'intervenant à ton arrivée. Si tu ne le fais pas et que nous découvrons que tu possèdes ce genre de matériel dans la maison, nous mettrons fin à ton séjour. Ces objets te seront remis à ton départ s'il s'agit de matériel dont la possession est acceptée par la loi.

Vol:

Aucun vol envers un résidant, un intervenant ou la maison n'est toléré. Cet acte peut mener à l'expulsion.

Vandalisme et bris de matériel :

Il va de soi que le vandalisme n'est pas toléré. Selon la gravité du geste posé, une expulsion peut être envisagée. Si tu brises le matériel de la maison, nous te demanderons de le réparer, de le remplacer ou de le rembourser.

Chambres

Il est interdit d'entrer dans les chambres des autres résidents, et nous te conseillons fortement de verrouiller ta porte en tout temps lorsque tu n'y es pas.

Les prêts

Si tu ne connais pas les autres jeunes, nous te suggérons de ne pas faire de prêts d'argent, de vêtements ou d'autres effets. Si tu le fais, c'est à tes risques.

Ni les intervenants, ni EVLR ne peuvent te faire des prêts d'argent.

Les visites

Tu peux recevoir de la visite dans la maison, mais tu dois rester dans les endroits communs. Voici les heures de visite :

- ⇒ Entre 19h et 21h Mardi et Jeudi
- ⇒ Entre 19h et 23h le Vendredi
- ⇒ Entre 13h30 et 16h30 + 19h et 23h le Samedi
- ⇒ Entre 13h30 et 16h30 le Dimanche

Si tu veux inviter un ami à souper, tu peux le faire le vendredi et le samedi si tu t'arranges avec un intervenant d'avance.

Décoration des chambres

Tu peux décorer ta chambre avec des posters et de la gommette. Il est évident que toute promotion de drogue, sexe, violence ou racisme est interdite.



Médication

À ton arrivée, nous te demanderons de nous donner tes médicaments. Ils seront gardés sous clé au bureau. C'est ta responsabilité de prendre ta médication selon les recommandations de ta prescription. Tu peux garder dans ta chambre la pilule contraceptive et les pompes asthmatiques.

IMPORTANT :

Notre but est de t'aider à avancer. Nous ne pouvons toutefois pas le faire à ta place. Par conséquent, en tout temps, l'équipe d'Espace vivant/Living room peut mettre un terme à ton séjour si de façon répétée tu ne respectes pas le cadre de la maison, tu ne t'impliques pas dans tes démarches personnelles, tu n'assumes pas ta part de responsabilités de ton séjour.